

---

Jour de séance 13

le mardi 19 mars 2019

13 h

Prière.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 19 mars 2019

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

L'hon. M. Steeves dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques, 2019-2020* et, d'autre part, *Budget 2019-2020 : Agissons avec empressement : Agissons ensemble*.

---

Sur la motion de l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

---

Conformément à l'avis de motion 23, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Melanson.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 13 h 46.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

### Rapports annuels

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, volume 2 (information supplémentaire)	(20 décembre 2018) ;
Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau- Brunswick, 2017-2018	(20 décembre 2018) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2017-2018	(20 décembre 2018) ;
Bureau du commissaire à l'intégrité, 2017-2018	(8 janvier 2019) ;
Commission des produits de ferme, 2017-2018	(9 janvier 2019) ;
Assemblée législative, <i>Activités parlementaires</i> , 2017	(14 janvier 2019) ;
Centre communautaire Sainte-Anne, 2016-2017	(14 janvier 2019) ;
ministère de la Justice et de la Sécurité publique, 2017-2018	(14 janvier 2019) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2017-2018	(15 janvier 2019) ;
vérificatrice générale, volume II, audit de performance, 2018	(16 janvier 2019) ;
vérificatrice générale, volume III, audit financier, 2018	(16 janvier 2019) ;
Travail sécuritaire NB, 2017	(17 janvier 2019) ;
Opportunités NB, 2017-2018	(22 janvier 2019) ;
Réseau de santé Vitalité, 2017-2018	(23 janvier 2019) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2017-2018	(23 janvier 2019) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2016-2017	(25 janvier 2019) ;
EM/ANB, 2017-2018	(25 janvier 2019) ;
Réseau de santé Horizon, 2017-2018	(25 janvier 2019) ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2017-2018	(28 janvier 2019) ;
Commission de police, 2017-2018	(29 janvier 2019) ;

---

ministère des Finances, rapport sur les droits, 2019	(30 janvier 2019) ;
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2017-2018	(31 janvier 2019) ;
ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 2017-2018	(31 janvier 2019) ;
Commission des droits de la personne, 2017-2018	(21 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2011-2012	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2012-2013	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2013-2014	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2014-2015	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2015-2016	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2016-2017	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2017-2018	(27 février 2019) ;
ministère de la Justice et de la Consommation, bureau du curateur public, 2010-2011	(27 février 2019) ;
Société de Kings Landing, 2016-2017	(4 mars 2019) ;
Cabinet du procureur général, 2016-2017	(8 mars 2019) ;
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, 2018	(14 mars 2019) ;

**Autres rapports**

<i>Liste non vérifiée des paiements aux médecins, 2017-2018</i>	(20 décembre 2018) ;
<i>Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2017-2018</i>	(20 décembre 2017) ;
<i>Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2017-2018</i>	(20 décembre 2018) ;
états financiers vérifiés du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	(7 janvier 2019) ;

---

rapport quinquennal du Bureau du commissaire à l'intégrité, 2018	(11 janvier 2019) ;
<i>Échec à protéger : Rapport spécial du bureau de l'ombud du N.-B. concernant le Centre hospitalier Restigouche, Février 2019</i>	(7 février 2019) ;
<i>La trente-neuvième élection générale : Le 24 septembre 2018 : Rapport de la directrice générale des élections</i>	(22 février 2019) ;
<b>Motions</b>	
documents demandés dans l'avis de motion 24	(10 janvier 2019) ;
documents demandés dans les avis de motion 28 et 29	(5 février 2019) ;
<b>Pétitions</b>	
réponse à la pétition 3	(14 janvier 2019).